# Conseil Municipal

## Séance Ordinaire du Lundi 25 Septembre 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE -Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Jacques DECHENAUX à Guy GENET
Fabien MYLY à Jean-Marc GRAND
Nathalie CHEVALIER à Yasmine GONAY
François FASCIAUX à Daniel SUAREZ
Céline DI DOMENICO à Sarine VELLA
Karine REGOBIS à Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE
Céline GRANGE à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Colette ROULLET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

| | |
|---|---|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 22 |
| Procurations : | 07 |
| Votants : | 29 |

Le Quorum est atteint

---

**Délibération n°2023/18**
**Plan Climat Air Énergie – Charte d'engagement des communes 2020-2026 avec Grenoble Alpes Métropole**

Envoyé en Préfecture le
Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

**VILLE DE VIF**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération N°2023/18**

**<u>Objet</u> : Plan Climat Air Énergie – Charte d'engagement des communes 2020-2026 avec Grenoble Alpes Métropole**

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain retranscrit la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air de l'agglomération grenobloise :

- Il décline au niveau local les orientations de lutte contre le changement climatique définies aux niveaux national et international,
- Il fixe les objectifs du territoire notamment en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelable,
    - Il définit un programme d'actions pour les atteindre,
    - Il constitue un outil de mobilisation du territoire.

En tant que pilote de la démarche, Grenoble Alpes Métropole anime un réseau partenarial qui, mobilise tout type d'organisation : groupements d'habitants, communes, acteurs économiques, associations, etc.…

Pour les communes, l'adhésion à cette démarche volontaire repose sur la signature d'une charte d'engagement associée à un plan municipal d'actions qui s'organise selon 5 axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique,
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphérique du territoire,
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone,
4. Mobiliser les acteurs locaux,
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à a transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 188 qui fixe l'obligation d'établir un plan climat air énergie territorial aux métropoles ;

**Vu** l'avis de la Commission « Développement Durable et Environnement » en date du 12 septembre 2023 ;

**Considérant** les communes sont des partenaires incontournables du Plan Climat Air Énergie Métropolitain ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après avoir délibéré**, décide :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune à la démarche partenariale Plan Climat Air Énergie Métropolitain ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la charte et toutes les pièces s'y rapportant.

**ANNEXE :**
Charte d'engagement des communes 2020-2026 pour le Plan Climat Air Énergie Métropolitain.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

**Colette ROULLET**

**RESULTAT DU VOTE** :
**Unanimité**

Le Maire
Signé électroniquement le 26/09/2023

Le représentant de l'autorité territoriale,

**Guy GENET**

MAIRIE DE VIF
38450 (Isère)

Le Maire,
Guy GENET